

Politique handicap : signature d'un sixième accord d'entreprise

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, MAIF annonce la signature d'un nouvel accord handicap à l'image de son engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Cet accord, signé avec l'ensemble des organisations syndicales, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

En France, 3,1 millions de personnes sont titulaires d'une reconnaissance administrative de handicap¹. Selon France Travail, les bénéficiaires de ce statut sont pénalisés par leur situation et accèdent moins souvent à l'emploi que les autres. MAIF, en tant qu'acteur historiquement engagé sur les questions liées aux handicaps², renouvelle sa démarche en faveur d'une politique inclusive par un sixième accord d'entreprise. Entériné pour une durée de 3 ans et signé par les 6 organisations syndicales MAIF, ce nouvel accord vient renforcer les actions déjà existantes en faveur de l'emploi et de l'inclusion des travailleurs handicapés.

¹Agefiph 2023 chiffres

² MAIF, une entreprise handi-accueillante - Entreprise MAIF

De nouvelles mesures concrètes :

Ce nouvel accord consolide et renforce la politique handicap innovante MAIF à travers 5 axes clés :

- Un accompagnement des salariés dans leurs démarches de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec la possibilité de bénéficier jusqu'à 5 jours d'absence rémunérée.** Dès l'annonce d'un diagnostic de handicap par le médecin traitant, le salarié concerné peut bénéficier de ces jours d'autorisations d'absence rémunérée pour accomplir les démarches administratives ou médicales nécessaires à la constitution de son dossier RQTH.
- La sensibilisation de l'ensemble des acteurs de proximité des salariés en situation de handicap (incluant managers et la fonction RH) à travers une formation obligatoire.** MAIF propose aussi un accompagnement complémentaire en termes de management du handicap, pour répondre à des situations particulières (handicap invisible, conséquences du cancer au travail, neurodiversité).
- La mise en place d'un bilan systématique avec le référent Mission Handicap dans les six mois suivant la mise en œuvre de mesures de compensation préconisées par la médecine du travail pour s'assurer de leur adéquation avec les besoins du salarié.**
- La reconduction de l'ensemble des aides de l'accord précédent auxquelles s'ajoute la portabilité du matériel pour faciliter la mobilité interne** (intra MAIF ou vers une filiale du groupe).
- Une hausse de 25% de ses objectifs de recrutement de travailleurs handicapés,** avec le recrutement de 50 salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées sur la durée de l'accord, dont au moins 20 en contrat à durée indéterminée.

La politique inclusion de MAIF en quelques chiffres :

- **Taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap à la MAIF : 6,37% en 2023** (taux supérieur aux obligations légales depuis 2018)
- **460 salariés BOETH³ déclarés au 31/08/24 à la MAIF, dont 443 en CDI**
- **76% des salariés MAIF en situation de handicap sont des femmes**
- **86 personnes en situation de handicap recrutées sur la durée du précédent accord (2022-2024), dont 33 en CDI**

³ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés



Evelyne Llauro-Barres

Directrice générale adjointe en charge des Richesses humaines

« La signature de cet accord illustre l'engagement constant de MAIF en faveur d'une entreprise toujours plus inclusive. Nous croyons fermement que la diversité des talents est une richesse, et cet accord nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap, qu'il s'agisse d'adaptations concrètes ou de sensibilisation collective. Ensemble, nous construisons un environnement de travail où chacun peut s'épanouir pleinement, dans le respect et la solidarité. »

A propos de MAIF



6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de plus de 4,7 milliards d'euros en 2023. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

Contacts Presse MAIF

Elsa David

Elsa.david@maif.fr

06 26 02 06 71

Contact Presse Havas Paris

Charlotte Lazimi

maif@havas.com

07 77 16 46 85